



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 (514) 954-8220/8221 Fax : +1 (514) 954-6376
Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 14/07

Focalisation étroite sur la sécurité et la protection de l'environnement en 2007

Montréal, le 28 décembre 2007 — Les importantes décisions prises à la 36^e session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui s'est tenue du 18 au 28 septembre, ont réaffirmé le rôle de chef de file à l'échelon mondial de l'Organisation en 2007, ce qui constitue un message fort concernant l'importance stratégique critique de l'OACI pour décider de l'orientation future de l'aviation civile internationale.

Ayant attiré un nombre record de 179 États membres et de 44 délégations ayant rang d'observateurs, l'Assemblée a, parmi de nombreuses autres initiatives, épousé un plan pour faire avancer la sécurité de l'aviation en Afrique et réalisé d'importants progrès sur la question des changements climatiques.

Sécurité de l'aviation en Afrique

Une nouvelle stratégie pour des améliorations soutenues dans la sécurité de l'aviation en Afrique a été entérinée par les représentants de 40 États de la Région Afrique et des parties prenantes de l'aviation mondiale lors d'une réunion de haut niveau tenue à la veille de la 36^e session de l'Assemblée.

Le *Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique*, ou Plan AFI, a été élaboré par l'OACI en coopération avec les autorités africaines de l'aviation civile et l'industrie du transport aérien, et il constitue l'effort le plus coordonné et englobant à ce jour pour relever les très graves défis en matière de sécurité auxquels sont confrontés la majorité des États africains.

Le Plan AFI diffère des initiatives antérieures en ce qu'il intègre le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) de l'OACI, fondé sur les performances, et la nouvelle Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde, établie par l'industrie du transport aérien, l'un et l'autre étant axés sur les activités ayant le rendement le plus élevé pour améliorer la sécurité.

Sous la conduite de l'OACI, le Plan fera appel à l'expertise disponible au niveau du siège de l'Organisation et de ses bureaux régionaux en Afrique, du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG), d'autres États contractants et de parties prenantes concernées telles que l'Association du transport aérien international (IATA), la Civil Air Navigation Services Organization (CANSO), la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA), la Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne (IFATCA) et les organismes internationaux de financement tels que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

La phase initiale de mise en œuvre du Plan devrait porter sur une période de quatre ans. La prochaine étape sera une réunion régionale spéciale de navigation aérienne en 2008, qui servira de point de contrôle des progrès réalisés.

Environnement

Concernant la question des changements climatiques, l'Assemblée est convenue d'un programme d'action pour s'attaquer au problème des émissions des aéronefs de façon plus efficace. Une résolution adoptée par consensus demandait au Conseil de l'OACI d'instituer un nouveau « Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques », composé de représentants gouvernementaux de haut rang. Son objectif est d'élaborer un programme d'action agressif en matière d'aviation internationale et de changements climatiques. Ce programme comportera un cadre de mise en œuvre que les États contractants pourront utiliser pour réduire les émissions, incluant des mesures volontaires, des améliorations technologiques, des mesures opérationnelles plus efficaces, des améliorations de la gestion du trafic aérien, des incitatifs économiques positifs et des mesures fondées sur le marché.

Ce nouveau programme prévoira aussi des méthodes spécifiques de mesure des progrès réalisés, l'identification de plans mondiaux ambitieux en matière de rendement du carburant dans l'aviation internationale, et des rapports d'avancement établis par les États membres. L'OACI convoquera une réunion de haut niveau afin de revoir le programme et de prendre de nouvelles mesures, fin 2009 ou, au plus tard, début 2010.

L'Assemblée est convenue que les options fondées sur le marché constituent des outils utiles pour s'attaquer au problème des émissions des aéronefs. La plupart des délégations ont toutefois estimé que les États ne devraient pas appliquer des systèmes d'échange de droits d'émissions aux transporteurs d'autres États, sauf sur la base d'accords mutuels.

Rapport sur l'environnement

Afin d'augmenter de façon continue sa compréhension scientifique et technique des incidences de l'aviation sur l'environnement et de s'assurer que les décisions sont prises en se fondant sur les renseignements disponibles les plus autorisés et les plus dignes de foi, l'OACI a produit en 2007 son tout premier Rapport sur l'environnement. Ce Rapport constitue une mise à jour complète concernant les aspects techniques et de politique des questions relatives au bruit des aéronefs et aux émissions des moteurs d'aviation, et il peut servir de catalyseur pour susciter un consensus plus vaste sur la voie menant à un système de transport aérien durable. La publication du rapport triennal coïncidera avec les futures sessions de l'Assemblée de l'OACI. L'édition actuelle peut être consultée sur le site web de l'OACI, à l'adresse www.icao.int/env.

Rapport de l'Assemblée sur le site web

Le rapport complet de la session de l'Assemblée de l'OACI, y compris les décisions majeures et les activités futures découlant des six Objectifs stratégiques de l'Organisation — sécurité, sûreté, protection de l'environnement, efficacité et continuité, ainsi que principes de droit — peut être consulté sur le site www.icao.int.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 190 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.